



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Président : M. RAMACKERS
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, MOZGALA
Excusé : M. EYL

PV du 6 juin 2023

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre



qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

ATTENTION Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende de 500.00 € (Toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins).

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) amende de 500.00 € pour les 3 dernières rencontres de championnat (sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy-sous-Sénart

Fermeture des stades municipaux Maurice Perraguin et son annexe à compter du 20 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture du stade Louis Babin

Terrain d'honneur - terrain synthétique

Dimanche 25 juin 2023

Samedi 30 septembre 2023

Courrier de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture du stade Louis Babin le samedi 10 juin 2023.

COUPES

TIRAGES FINALES COUPES DE L'ESSONNE (du 24 mai 2023)

en présence de M. Claude DEVILLE CAVELLIN (Président), M. Christian FORNARELLI (Vice-Président), M. Francis RAMACKERS (Président de la Commission) et M. Alec ERAUD (Directeur Administratif)

CLUBS PRESENTS :

IGNY AFC – FLEURY 91 FC – FRANCO PORTUGAISE WISSOUS – JANVILLE ASL–
LINAS MONTHLERY ESA – LONGJUMEAU FC – MASSY 91 FC – MNVDB FC



FINALES COUPES DE L'ESSONNE

Les rencontres suivantes auront lieu le dimanche 11 juin 2023 à Grigny
aux horaires suivants :

CDM	9 H 00	LONGJUMEAU FC – FRANCO PORTUGAISE WISSOUS
U14	11 H 15	PARAY FC – MASSY 91 FC
U16	14 H 00	EVRY FC – GRIGNY US
U18	16 H 30	FLEURY 91 FC – LINAS MONTHLERY ESA

Les rencontres suivantes auront lieu le dimanche 18 juin 2023 à Lardy
aux horaires suivants :

Challenge + 45 ans	9 H 00	FLEURY 91 FC – MORANGIS CHILLY FC
Vétérans	11 H 15	GRIGNY US – MNVDB FC
Seniors District	14 H 00	SAVIGNY FOOT CO – FLEURY 91 FC
Seniors Essonne	16 H 30	IGNY AFC – GRIGNY US

FINALES COUPES DE L'ESSONNE FEMININES

Tirages le lundi 12 juin 2023 à 12 h 00 en visioconférence

Les rencontres auront lieu le samedi 24 juin 2023 à Méréville :

Seniors F à 8 :	13 H 00
U15 F à 8 :	13 H 00
U18F à 11 :	15 H 30
Seniors F à 11 :	18 H 00

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 3 JUIN 2023

U15 F à 8 * Poule C

Arpajonnais RC 1 / Paray FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 3 JUIN 2023

Seniors F à 11 * D1

Linas Montlhéry ESA 1 / MNVDB FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 13 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

U15 F à 8 * Poule A

Etampes FC 1 / Milly Gatinais FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 13 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

U15 F à 8 * Poule B

Athis-Mons USO 2 / Longjumeau FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 13 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Ris Orangis US 1 / Evry FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 13 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

U15 F à 8 * Poule C

Montgeron ES 1 / Dourdan Sports 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 13 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Palaiseau US 2 / Paray FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 13 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 25675512 du 13 mai 2023

Evry FC 2 / Montgeron ES 1 * U15 F à 8 * Poule C

Reprise du dossier.

Pas de retour du club d'Evry FC suite aux demandes des 16, 23 et 30 mai 2023.

Courriel de Montgeron ES.

La Commission enregistre le résultat : 5-1.

Feuille de match non parvenue malgré trois demandes (Voir PV des 16, 23 et 30 mai 2023).

La Commission dit match perdu par pénalité à Evry FC 2 (-1 point, 0 but), Montgeron ES 1 (0 point, 1 but).

Amende réglementaire à Evry FC.



CHAMPIONNAT SENIORS

Match n° 24723386 remis au 23 mai 2023

Epinau sur Orge SC 2 / Tigery AS 1 * D5/B

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Tigery AS 1.

Amende réglementaire à Tigery AS pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Match n° 24726305 du 4 juin 2023

Sud Essonne 1 / Etampes FC 2 * D3/B

Lecture feuille de match FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'Etampes FC 2.

Frais d'arbitrage à la charge d'Etampes FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

Amende réglementaire à Etampes FC pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Match n° 24726580 du 4 juin 2023

Mennecy CS 2 / Longjumeau FC 2 * D4/B

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture des courriels de Mennecy CS.

Lecture du courriel de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Longjumeau FC.

Frais d'arbitrage à la charge de Longjumeau FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

Amende réglementaire à Longjumeau FC pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Match n° 24723444 du 4 juin 2023

Tigery AS 1 / SO Vertois 1 * D5/B

Lecture feuille de match FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de Tigery AS 1.

Amende réglementaire à Tigery AS pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUE DU 14 MAI 2023

D2

Athis-Mons USO 5 / Sermaise FC 5

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.



Lecture de la feuille de match.
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 3 JUIN 2023

D1

Dourdan Sports 1 / Val Yerres Crosne 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 13 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D3/A

Villabé ETS 1 / Grigny US 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 13 juin 2023.

D3/B

St Germain Saintry 1 / Milly Gatinais FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 13 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D3/C

Massy 91 FC 3 / Arpajonnais RC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 13 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Port. Ris Orangis 1 / Morsang sur Orge FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 13 juin 2023.

St Germain les Arpajon 1 / Paray FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.



Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à St Germain les Arpajon pour absence de tablette.

D3/D

Etampes FC 2 / Tremplin Foot 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 13 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/A

Savigny Foot 2 / Longjumeau FC

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 13 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 24700703 du 15 avril 2023

Massy Academy 1 / Linas Montlhéry ESA 1 * D1

La Commission neutralise la rencontre.

Match n° 24700708 du 13 mai 2023

Dourdan Sports 1 / Massy Academy 1 * D1

La Commission neutralise la rencontre.

Match n° 24701164 du 3 juin 2023

Evry FC 4 / MNVDB-Villejust 2 * D3/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe MNVDB-Villejust 2.

Frais d'arbitrage à la charge de MNVDB FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

L'équipe MNVDB-Villejust 2 est forfait général.

Amende réglementaire à MNVDB FC pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Match n° 24701253 du 3 juin 2023

Morsang sur Orge FC 1 / Port. Ris Orangis 1 * D3/C

Suite à un arrêté Municipal de la Mairie de Morsang pour la fermeture des terrains le 3 juin 2023, cette rencontre a eu lieu au stade Emile Gagneux 4 à Ris Orangis, avec accord du Comité Directeur.

Match n° 24701568 du 3 juin 2023

Epinay Athlético FC 1 / Aigle Fertoise 1 * D4/B

Demande d'Epinay Athlético FC de changement d'heure via Footclubs, le 1^{er} juin 2023.

Accord d'Aigle Fertoise.

Accord du Comité Directeur (Art. 10.3 du RSG du DEF).



Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à Epinay Athlético FC pour demande tardive.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 4 JUIN 2023

D1

Ulis CO 1 / Vigneux CO 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 13 juin 2023.

D2/B

Morangis Chilly FC 1 / Soisy sur Seine AS 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 13 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 24724550 du 4 juin 2023

Fleury 91 FC 2 / Linas Montlhéry ESA 2 * D1

Demande de Fleury 91 FC de changement d'heure et de terrain via Footclubs, le 30 mai 2023 à 20h42.

Accord de Linas Montlhéry ESA.

Accord du Comité Directeur (Art. 10.3 du RSG du DEF).

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à Fleury 91 FC pour demande tardive.

Match n° 24724642 du 4 juin 2023

Evry FC 3 / Tremplin Foot 1 * D2/A

Demande d'Evry FC de changement d'heure via Footclubs, le 31 mai 2023.

Accord de Tremplin Foot.

Accord du Comité Directeur (Art. 10.3 du RSG du DEF).

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à Evry FC pour demande tardive.

Match n° 24724734 du 4 juin 2023

Paray FC 1 / Viry Chatillon ES 2 * D2/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Viry Chatillon 2.

Amende réglementaire à Viry Chatillon ES intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).



Match n° 24724816 du 4 juin 2023

Val Yerres Crosne 2 / Athis-Mons USO 1 * D3/A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe d'Athis-Mons USO 1.

Amende réglementaire à Athis-Mons USO pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Match n° 24728521 du 4 juin 2023

Brétigny FCS 4 / Orsay Bures FC 2 * D4/A

Demande de Brétigny FCS de changement d'heure via Footclubs, le 1^{er} juin 2023.

Accord d'Orsay Bures FC.

Accord du Comité Directeur (Art. 10.3 du RSG du DEF).

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à Brétigny FCS pour demande tardive.

Match n° 24978474 du 4 juin 2023

Mennecy CS 2 / Ste Geneviève FC 2 * D4/B

Demande de Mennecy CS de changement d'heure via Footclubs, le 31 mai 2023.

Accord de Ste Geneviève FC.

Accord du Comité Directeur (Art. 10.3 du RSG du DEF).

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à Mennecy CS pour demande tardive.

Match n° 25171061 du 4 juin 2023

Longjumeau FC 2 / Ballancourt-Itteville 2 * D4/D

Demande de Longjumeau FC de changement d'heure via Footclubs, le 30 mai 2023 à 17 h 55.

Accord de Ballancourt-Itteville.

Accord du Comité Directeur (Art. 10.3 du RSG du DEF).

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à Longjumeau FC pour demande tardive.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 28 MAI 2023

D3/B

Plateau Saclay ES 1 / Palaiseau-Villebon 3

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 13 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre aux deux clubs.



FMI NON PARVENUE DU 4 JUIN 2023

D2/B

Savigny Foot CO 1 / Pays Limours ENT 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 13 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 24725366 du 4 juin 2023

Etampes FC 2 / Lissois-Vert le Grand 1 * D2/B

Lecture FMI.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'Etampes FC 2.

Frais d'arbitrage à la charge d'Etampes FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

Amende réglementaire à Etampes FC pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Match n° 25094003 du 4 juin 2023

Mennecy CS 2 / Palaiseau-Villebon 3 * D3/B

Demande de Mennecy CS de changement d'heure via Footclubs, le 31 mai 2023.

Accord de Palaiseau US.

Accord du Comité Directeur (Art. 10.3 du RSG du DEF).

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à Mennecy CS pour demande tardive.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 14 MAI 2023

D3/C

SO Vertois 11 / Lissois FC 11

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match remplie partiellement.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

Match n° 24728117 du 4 juin 2023

Massy 91 FC 12 / St Chéron ES 11 * D4/A

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de St Chéron ES 11.

Amende réglementaire à St Chéron ES pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).



CHALLENGE +45 ANS

Match n° 25825551 du 21 mai 2023

Fleury 91 FC 8 / Vigneux CO 8

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 25 mai 2023.

La Commission enregistre le résultat : Fleury 91 FC qualifié pour le tour suivant.

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 4 JUIN 2023

Poule C

Orsay Bures FC 8 / Coudraysien FC 8

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

Match n° 24977905 du 14 mai 2023

Palaiseau US 8 / Longjumeau FC 8 * Poule B

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier reçu le 6 juin 2023.

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe de Palaiseau US 8 entraînant le forfait général.

Amende réglementaire à Palaiseau.

Match n° 24977929 du 4 juin 2023

Champcueil FC 8 / Palaiseau US 8 * Poule B

Courriel de Palaiseau US le 2 juin à 7h53, déclarant forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de Palaiseau US 8.

Match n° 24978290 du 4 juin 2023

AOP Corbeil 8 / Aigle Fertoise 8 * Poule F

Lecture de la feuille de match FMI.

Terrain impraticable.

La Commission neutralise la rencontre.